Édito

À partir d'octobre 2024, Boucle Nord de Seine, votre intercommunalité compétente pour la gestion de vos déchets, viendra mettre la touche finale au dispositif de traitement de vos biodéchets mis en place depuis 2018, complétant ainsi ses actions en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation.

Ainsi, plus de 500 points d'apport volontaire seront déployés pour permettre à chacun d'y déposer ses déchets alimentaires en toute simplicité, près de chez soi.

Bien entendu, en complément de ce nouveau dispositif, la distribution des composteurs et des lombricomposteurs se poursuit sur l'ensemble du territoire et continuera à être massivement proposée, notamment pour les quartiers pavillonnaires de nos communes.

Sachez qu'aujourd'hui, nos poubelles pourraient être allégées de près d'un tiers!

Des bio-seaux sont à votre disposition gratuitement dans vos communes pour vous permettre, dès votre cuisine, de stocker vos déchets alimentaires, et ainsi de les amener facilement au point d'apport volontaire ou au composteur.

Nous souhaitons que le présent guide vous accompagne dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Merci à tous!

Questions Fréquentes

Puis-je mettre un sac dans mon bio-seau?

Pour faciliter la valorisation de vos biodéchets, pas besoin d'utiliser de sac, même s'il est biodégradable ou en papier.

À quelle fréquence faut-il vider mon bio-seau dans les abris-bacs ?

Il est recommandé de vider votre bio-seau tous les 2 à 3 jours afin d'éviter les mauvaises odeurs.

Comment limiter les odeurs et entretenir mon bio-seau?

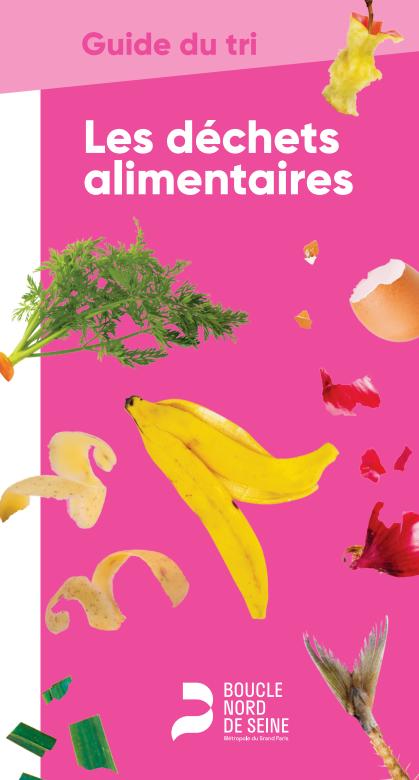
Placez une feuille de papier journal ou d'essuie-tout au fond pour absorber l'humidité et nettoyez votre bio-seau régulièrement avec de l'eau chaude et du vinaigre blanc.

Que faire si mon bio-seau est cassé?

Si le couvercle ou la poignée de votre bio-seau est cassé, vous pouvez dans un premier temps tenter de le réparer ou de remplacer ces pièces. Sinon, vous pouvez contacter votre commune pour faire une nouvelle demande de bio-seau.







Comment trier vos déchets alimentaires ?

Dans les composteurs et les points d'apport volontaire









Les produits alimentaires périmés sans emballage







Et en plus, dans les points d'apport volontaire

Os, carcasses, arêtes et coquilles de fruits de mer



Produits laitiers périmés sans emballage



d'œufs

Les déchets alimentaires à Gennevilliers

L'EPT Boucle Nord de Seine et la ville de Gennevilliers mettent à votre disposition un bio-seau pour trier vos déchets alimentaires. Vous pouvez le vider régulièrement dans les points d'apport volontaire à votre disposition, ou bien dans votre composteur ou lombricomposteur.

Comment obtenir votre bio-sequ?



- Les bio-seaux sont offerts à tous les habitants qui le souhaitent.
- La livraison se fait à domicile selon le jour et l'horaire déterminé par téléphone avec le Pôle Déchets.

Où vider votre bio-seau?



1. Dans les points d'apport volontaire proches de chez vous :

Retrouvez la carte interactive

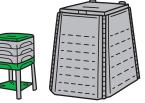




2. À la maison : commandez votre composteur ou lombricomposteur

Vous êtes en maison ou en appartement ? Deux solutions...

- Un composteur individuel ou collectif (au pied de votre immeuble si vous êtes nombreux à vouloir participer).
- Un lombricomposteur à utiliser en intérieur.



L'EPT Boucle Nord de Seine fournit gratuitement ce matériel ainsi qu'un accompagnement personnalisé par un maître composteur.

Contact

Pôle Déchets **01 40 85 60 28** afin de convenir de la livraison du matériel.

Plus d'informations sur : **bouclenorddeseine.fr** et **ville-gennevilliers.fr**

